

Dupond-Moretti accouche d'une souris : il supprime le "rappel à la loi" ! Ah ! Ah ! Ah !

écrit par Christine Tasin | 28 septembre 2021





Éric Dupond-Moretti, Garde des Sceaux, ministre de la Justice – Séance de questions au gouvernement à l'assemblée nationale, Paris, France, le 15 septembre 2020. © Stéphane Lemouton / Bestimage

Qu'est-ce qu'il est drôle le Dupond-Moretti... Ils doivent se taper sur les cuisses en se payant sa tronche, dans les territoires perdus de la République -mais pas que- !

Ils ont mis quelques années à se rendre compte que, quand quelqu'un avait fauté contre le bien commun, le convoquer devant un juge d'instruction qui vous lit doctement la loi ne sert strictement à rien, sauf à éviter d'engorger prisons et

tribunaux. Evidemment. Et comme ils ne veulent pas expulser de France la faune étrangère délinquante ni lui interdire notre territoire, on est mal barrés !

.

Même les gauchos en conviennent et comme les centres ville où ils habitent sont de moins en moins sûrs, ils font passer leur inquiétude à Dupond-Moretti entre 2 louches de caviar et quelques petits fours.

L'autre, bonne pomme, a trouvé la solution... pour après, hein ! Faut pas fâcher les malfrats et leurs amis gauchos avant le élections. A partir du 1er janvier 2023, donc, il n'y aura plus de rappel à la loi, il y aura... surprise, surprise.. : un avertissement pénal probatoire ! Ouiche ! Alors là il a fait un sacré effort, le Dupond-Moretti ! Les petites incivilités (sauf si vous vous appelez Macron et que vous récupérez un coup ou un oeuf sur la tronche, sauf si vous vous appelez Christine Tasin et que vous publiez un commentaire un peu agressif envers un collabo) et autres petite délinquance, au couteau par exemple vous amèneront à être surveillés par la justice pendant un an ! Oui, un an !!! Et si vous recommencez, bingo procès et là on vous fait payer les 2 incartades.

J'en connais que ça va faire trembler... qui en étaient déjà à leur 45ème condamnation et qui étaient toujours libres comme l'air... Je ne vois pas ce que ça va changer !

Bref, le Yeti a accouché d'une souris.

Je plains les policiers (c'est sur eux que ça va retomber, forcément) qui vont avoir à surveiller les zozos, en sus de leurs tâches habituelles – et notamment celle de tamponner les papiers des truands sous surveillance qui doivent pointer tous les jours). Comment cela ? Des planques toute la journée ? Des bracelets électroniques ? Ben non z'ont pas le droit, faut une vraie condamnation des juges pour cela...

Beaucoup de bruit pour rien, évidemment.

Ce dispositif permet de rompre avec le caractère évanescent du rappel à la loi, pour une mesure plus efficace de lutte contre la primo-délinquance, et de décharger les forces de l'ordre d'une tâche lourde. En seront exclus, dès la promulgation de la loi, les délits de violence contre les personnes dépositaires de l'ordre public ou détentrices d'un mandat électif et, au 1^{er} juin prochain, tous les délits de violences. Nous travaillons avec les procureurs pour que la justice soit au rendez-vous de cette réforme, notamment en augmentant encore les crédits permettant le recours aux délégués du procureur.

En fait, l'essentiel de l'interview du Yéti au Figaro porte sur les sommes énormes dévolues à la justice... histoire de faire la pub pré-électorale de Macron. Comme si, là aussi, on ne pourrait pas s'en débarrasser en les renvoyant chez eux ou en pratiquant la déchéance de nationalité pour ceux -et ils sont innombrables- qui ont la double nationalité !

Enfin, depuis deux ans, le gouvernement augmente considérablement les effectifs de la justice. L'année dernière, 2100 juristes assistants et renforts de greffes ont été embauchés. Cette année, nous avons passé la barre symbolique des 9000 magistrats. Il s'agit du plus grand plan d'embauche depuis vingt-cinq ans.

Concrètement, les crédits dédiés à la construction de places de prison en 2022 s'élèvent à 636 millions d'euros au total, soit une hausse de 62 % en deux ans.

C'est d'abord un budget historique qui dépasse d'un demi-milliard d'euros ce qui avait été prévu en début de quinquennat. Il y a 650 magistrats de plus en juridiction qu'en 2017. Et cinquante de plus seront embauchés en 2022. Après cela, on peut toujours discuter du point d'équilibre optimum quant à leur nombre. Aujourd'hui, alors que nous avons donné aux magistrats les moyens d'agir, se pose davantage la question de la manière de travailler.

Les magistrats revendiquent moins des effectifs que d'être des chefs d'équipe qui pilotent des juristes assistants et des greffiers.

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/eric-dupond-moretti-c-est-la-societe-qui-fait-evoluer-le-droit-et-non-le-contraire-20210926>

Que des effets de manche... c'est normal, me direz-vous, il était encore avocat il n'y a pas si longtemps. Chassez le naturel il revient au galop !